

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF208

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 4 SEXDECIES

A l'alinéa 7, substituer aux mots : « tels que définis à l'article L. 722-2 du même code », les mots : « mentionnée au 2° de l'article L. 722-1 du code rural et de la pêche maritime », et aux mots : « tels que définis à l'article L. 722-3 dudit code », les mots : « mentionnée au 3° du même article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.